

Zeitschrift: Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires
Band: 4 (1900)
Artikel: Fantômes apparus dans le pays de Vaud
Autor: Ritter, Eugène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-110056>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Miszellen. — Mélanges

Fantômes apparus dans le pays de Vaud

On sait que le poème de *la Savoie*, par Jacques Peletier du Mans, qui a paru à Annecy en 1572, a été réimprimé deux fois: en 1856, par M. Joseph Dessaix, dans le tome premier des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire*; et en 1897, par M. Ducloz, libraire à Moutiers en Tarentaise. Au troisième livre de ce poème, vers 335 et suivans, Peletier parle de la peste qui avait désolé le pays de Vaud, en 1564 et dans les années suivantes:

Mais, entre tant de mémorables signes,
Et de merveille à tous les siècles dignes,
Du lac Léman le fait contagieux
Est l'un, pour vrei, des plus prodigieux;
Enorme fait, qui toute foi excède,
Toute longueur de tems, et tout remède:
Par tant d'étés, par tant d'hyvers suivans,
Et entre gens sur leur garde vivans!

Ancor, le bruit, regréant les prodiges,
Y va meslant fantômes et prestiges,
Corps simulez, de rencontre et devis,
Ne diférans en rien des hommes vifz.

On n'a pas d'autre témoignage, que je sache, sur ces bruits superstitieux qui couraient ainsi, sur ces fantômes que les passans auraient rencontrés et qui auraient devisé avec eux.

Ces vers de Peletier sont un des textes très rares qu'on peut citer à l'appui de ce que Jean-Jacques Rousseau a dit dans une note de la *Nouvelle Héloïse* (VI, 11): «Le peuple du pays de Vaud, quoique protestant, ne laisse pas d'être extrêmement superstitieux.»

Genève.

Eugène Ritter.
